

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi seize juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix juin 2025, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, M. Jean-Yves ROUX, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Vincent BOILEAU, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

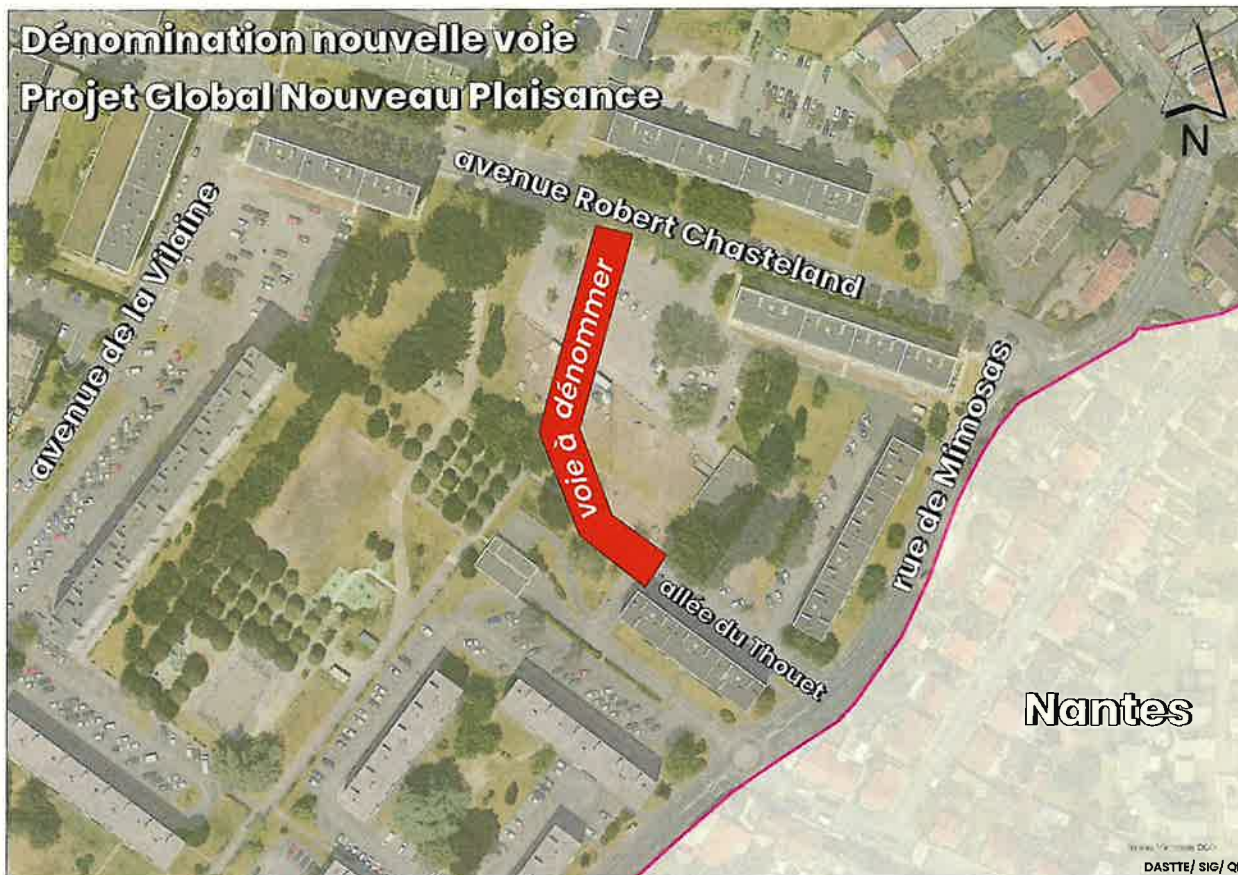
08. Projet Global Nouveau Plaisance – Dénomination de voie

Monsieur AUDION rapporte :

Dans le cadre du « Projet Global Nouveau Plaisance », le permis d'aménager n° 4414 24 Z003, autorisé par arrêté du 22 octobre 2024, est constitué de plusieurs lots à bâtir.

Ces nouveaux bâtiments seront desservis par une nouvelle voie, prolongeant l'allée du Thouet, et qui permettra de relier l'avenue Robert-Chasteland. Aussi, il y a lieu de procéder à la dénomination de cette nouvelle voie.





Le « Projet global Nouveau Plaisance » s'articule autour d'enjeux prioritaires parmi lesquels **la concertation et le dialogue citoyen** dans une démarche d'implication des habitantes et des habitants. Il a donc été proposé aux habitantes et habitants de participer au choix du nouveau nom de cette voie (partiellement créée sur l'ancienne voie du Trieux) ;

En lien avec la thématique de dénomination des voies du Quartier Plaisance, adoptant des noms de cours d'eau, il a été proposé les noms suivants :

- Allée de la Claie,
- Allée de la Chère,
- Allée de la Goulaine,
- Allée du Trieux.

Une illustration graphique ludique reprenant les noms de cours d'eau actuels et les quatre propositions a été affichée sur le quartier et diffusée sur les réseaux sociaux. **Les habitantes et habitants ont pu exprimer leur préférence**, par bulletin de vote mis à disposition au Centre socioculturel de Plaisance, ainsi que sur le site internet de la Ville. A l'issue d'un mois de consultation, **le nom ayant obtenu le plus de vote est « allée du Trieux »** (75 votes sur 162 exprimés).

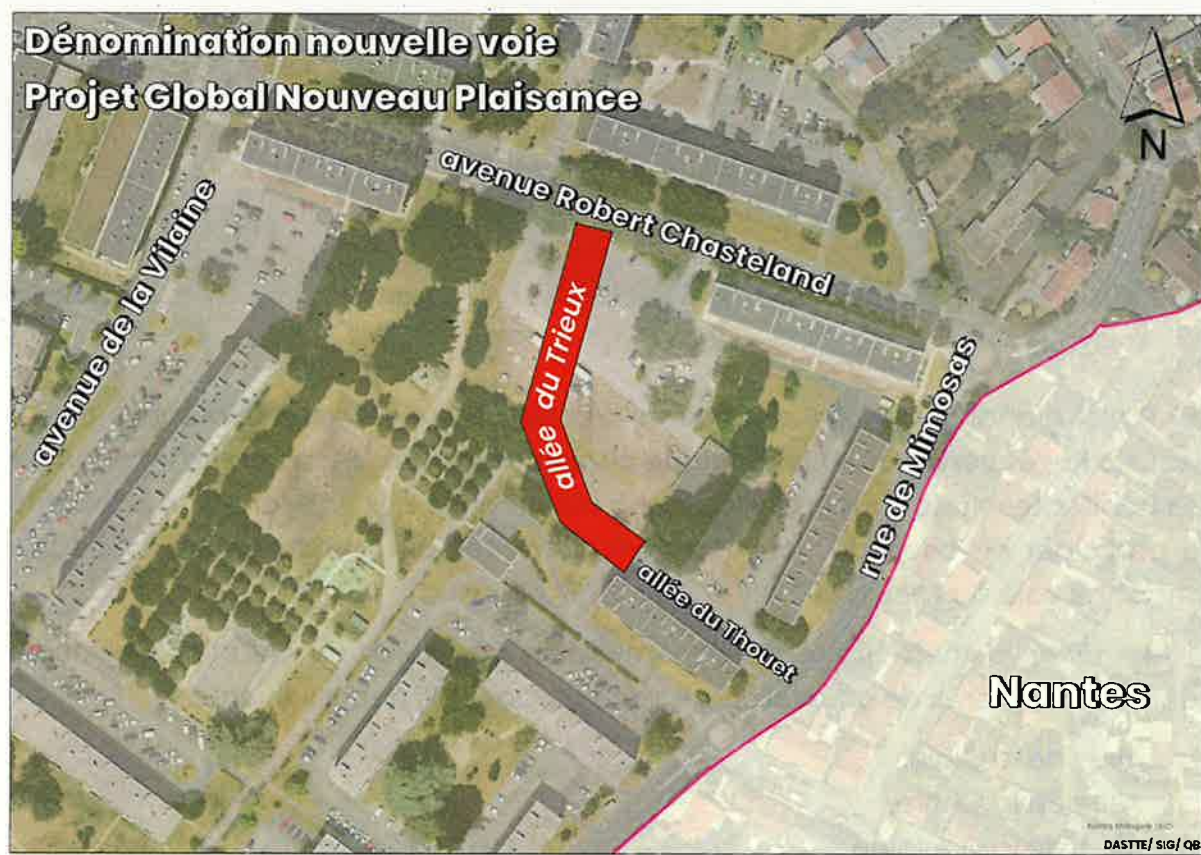
Par délibération de dénomination du Conseil municipal du 13 juin 1964, le nom « allée du Trieux » avait été attribuée à une voie qui a été effacée dans le cadre du Projet Global Nouveau Plaisance.

La présente délibération attribue ce nom à la nouvelle voie dans une nouvelle emprise.

DECISION

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** la future voie figurée en rouge sur le plan ci-après, **allée du Trieux**.



Extrait certifié conforme
Orvault, le 17 juin 2025

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 17 JUIN 2025

Et par publication le : 18 JUIN 2025



1. JUN 1952

18 JUN 1952